

Avis de recrutement csmb01/2026 :

Deux (2) Maîtres-Tailleurs / Formateurs



- **Organisation** : Centre Social Mgr Bolangi (CSMB ASBL)
- **Projet** : Atelier de Couture "Formation & AGR" (Activité Génératrice de Revenus)
- **Lieu d'affectation** : Budjala, Province du Sud-Ubangi
- **Type de contrat** : Contrat à Durée Déterminée (CDD)
- **Durée du contrat** : 6 mois (renouvelable selon les performances)
- **Date de publication** : 31 août 2026
- **Date limite de candidature** : **10 septembre 2026**

1. CONTEXTE

Dans le cadre de son programme d'autonomisation socio-économique, le Centre Social Mgr Bolangi (CSMB ASBL) lance un atelier mixte combinant Formation Professionnelle et Activité Génératrice de Revenus (AGR) à Budjala. Ce projet vise à former 20 femmes vulnérables (veuves, filles-mères, etc.) tout en répondant aux besoins du marché local en confection textile.

Pour assurer le succès de cette initiative, le CSMB recrute deux (2) Maîtres-Tailleurs expérimentés, capables à la fois de former les apprenantes et de gérer la production commerciale de l'atelier.

2. RESPONSABILITÉS ET TÂCHES

Sous la supervision du Secrétaire de l'Antenne de Budjala, les Maîtres-Tailleurs auront une double mission :

A. Volet Formation Pédagogique (2 jours / semaine) :

- Assurer la formation de 20 apprenantes selon le Module d'Initiation Rapide (MIR) de 3 mois.
- Enseigner les bases : prise de mesures, patronage basique, techniques de coupe, et montage.
- Former les apprenantes à l'utilisation, l'enfilage et la maintenance de premier niveau des machines.
- Évaluer la progression des apprenantes et les préparer au test de certification.



B. Volet Production Commerciale (AGR) (4 jours / semaine) :

- Exécuter avec professionnalisme les commandes des clients (uniformes scolaires, vêtements liturgiques, tenues en pagne/Wax, sur-mesure).
- Manipuler et entretenir le parc matériel composé de machines à coudre ordinaires et professionnelles (machines industrielles, machines à broder, surfileuses/surjeteuses).
- Garantir la qualité des finitions et le respect strict des délais de livraison.
- Encadrer les apprenantes lors de leur phase de "compagnonnage" (stage pratique sur les commandes réelles).

3. PROFIL RECHERCHÉ ET NIVEAU DE FORMATION

- **Niveau de formation :** Détenir un Diplôme d'État en Coupe et Couture, un Brevet de formation professionnelle reconnu, OU justifier d'une expérience pratique équivalente d'au moins 5 ans dans un atelier de couture professionnel.
- **Compétences techniques exigées :** Maîtrise parfaite de la manipulation des machines ordinaires (à pédale) ET des machines professionnelles (industrielle, surfileuse, brodeuse).
- **Compétences pédagogiques :** Avoir la capacité et la patience de transmettre son savoir à un public débutant.
- **Qualités personnelles :** Intégrité, sens de l'organisation, esprit d'équipe et rigueur dans le travail.

4. CONDITIONS DE RÉMUNÉRATION (Modèle Hybride)

Conformément au manuel de gestion du projet, la rémunération est structurée en deux phases pour garantir la viabilité de l'atelier :

- **Phase 1 (Mois 1 à 3 - Incubation) :** Rémunération mensuelle forfaitaire fixe garantie par le CSMB.
- **Phase 2 (À partir du 4ème mois) :** Rémunération au rendement. Les Maîtres-Tailleurs percevront 50% des bénéfices nets générés par la production commerciale de l'atelier, stimulant ainsi la productivité et l'esprit d'entreprise.



5. POLITIQUE DE SAUVEGARDE ET ÉTHIQUE

Le CSMB applique une politique de **Tolérance Zéro** face aux abus de pouvoir, au favoritisme et au harcèlement (moral, psychologique ou sexuel). Travaillant avec un public vulnérable, les candidats retenus devront obligatoirement signer et respecter le Code de Bonne Conduite du CSMB. Toute violation entraînera un licenciement immédiat.

6. PROCESSUS DE RECRUTEMENT

Les candidats présélectionnés sur dossier seront soumis à :

- **Un test pratique** : Confection d'une pièce complexe en temps limité (utilisant la surfileuse et l'industrielle).
- **Une évaluation pédagogique** : Démonstration de la capacité à expliquer un geste technique à une débutante.
-

7. COMMENT POSTULER ?

Le dossier de candidature doit obligatoirement comprendre :

- Une lettre de motivation adressée au Directeur Exécutif du CSMB.
- Un Curriculum Vitae (CV) détaillé avec au moins deux personnes de référence.
- Les copies des diplômes ou attestations de formation.
- Une attestation de bonne vie et mœurs (obligatoire).

Les dossiers complets doivent être déposés sous pli fermé au bureau du Secrétariat de l'Antenne de Budjala et envoyés par courriel à l'adresse e-mail contactcsmbasbl@gmail.com au plus tard le **10 septembre 2026 à 23h59**.

N.B : ***Les candidatures féminines remplissant les critères sont vivement encouragées.***

Fait à Budjala, le 31 août 2026



La Direction

